

Loi dite «de sécurisation de l'emploi»

C'EST PAS FINI !

A lors que en 2006, la rue faisait échec au CPE (Contrat Premier Embauche), le Medef, 3 organisations syndicales de salariés et une partie des députés réintroduisent la précarité et la flexibilité dans le Code du Travail !

Le 9 avril, **250 députés sur 577 (43 %)** ont retranscrit dans la loi l'accord national du 11 janvier signé par le Medef, la CFDT, la CFTC et la CGC.

Alors que 120 000 manifestants battaient le pavé dans les rues de France, une minorité de députés votait pour une plus grande flexibilité de l'emploi !

En réduisant les possibilités d'intervention des salariés, les possibilités de recours juridiques, facilitant les licenciements collectifs, cette loi est un nouveau cadeau pour les employeurs.

En contrepartie, les avantages pour les salariés sont renvoyés à de futures négociations comme la Mutuelle prévues pour 2016 dont les garanties minimales sont inférieures à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire ! (CMUC).

Ce projet de loi doit encore être examiné au Sénat le 17 avril → LA MOBILISATION DU MONDE DU TRAVAIL EST NECESSAIRE

En Espagne, en Italie, en Grèce, au Portugal l'austérité et la flexibilité produisent partout les mêmes effets :

☹ **Toujours + pour les actionnaires.**

☹ **Pour les salariés, chômage et précarité !**



ANI (ACCORD NATIONAL INTERPROFESSIONNEL)

- CE QUE DIT LA LOI -

Mobilité interne :

Aujourd'hui, dans beaucoup de situations, vous pouvez refuser un changement de poste ou de lieu de travail sans que cela puisse vous être reproché.

➔ **Demain**, un accord d'entreprise peut autoriser votre employeur à vous muter sur un autre poste, à vous envoyer à l'autre bout de la France. Si vous refusez, vous serez licencié pour motif économique !

Justice :

Aujourd'hui, vous pouvez réclamer le paiement des heures supplémentaires non payées effectuées pendant les cinq dernières années.

➔ **Demain**, vous ne pourrez plus les réclamer que sur une période de trois ans !

Chantage à l'emploi :

Aujourd'hui, les salariés peuvent refuser de se voir appliquer une baisse de leur salaire ou la modification de leur temps de travail même si un accord collectif le prévoit. Dans ce cas, l'entreprise n'a pas le droit de licencier sauf si elle connaît des difficultés économiques importantes. Les salariés bénéficient alors de diverses garanties (plan de sauvegarde de l'emploi, reclassement...). De plus, ils peuvent contester le motif de leur licenciement devant un juge.

Demain, les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif « maintien dans l'emploi » seront licenciés pour motif économique individuel sans ces garanties, et le motif du licenciement sera inattaquable !

Plus d'infos sur le site de l'UD : <http://cgt77.fr/>

POUR SORTIR DE LA CRISE, IL FAUT :

+ DE POUVOIR D'ACHAT

Notre travail produit chaque année environ 2 000 milliards d'€ de richesses (c'est le PIB)

57 % de ces richesses sont dues au moteur économique qu'est la consommation.

Aujourd'hui, pour relancer l'économie, il faut augmenter :

- ✓ Les salaires,
- ✓ Les pensions
- ✓ Les minima sociaux

→ La CGT propose un SMIC à 1 700 € bruts comme départ de grilles de salaires et de minima sociaux.

+ DE SERVICES PUBLICS

Les cadeaux aux employeurs (191 milliards) sont puisés directement sur le financement des Services Publics.

Il en résulte notamment :

- La privatisation des Services Publics dans les hôpitaux, la gestion de l'eau, les espaces verts, les collectes d'ordure ménagères...
Au final, c'est l'utilisateur qui paye la note,

→ La CGT revendique le développement des services 100 % Publics de proximité.

LES HOPITAUX PUBLICS MIS A MORT

Le budget de l'Etat est resserré depuis plusieurs années alors que manque 191 milliards d'€ de recettes (cadeaux aux entreprises).

L'Etat réduit la voilure de l'Hôpital public.

Montereau : fermeture de la néonatalogie, menace sur la maternité, abandon du pôle mère-enfant, la réanimation est menacée, l'avenir du bloc chirurgical en dépend.

Au total : 13 millions d'investissements seront perdus !

Nemours : mise à mort de ce qui reste de l'hôpital après la fermeture des urgences, de la chirurgie...

Fontainebleau : Pas de visibilité sur l'avenir de l'hôpital.

Melun : Des années de débats pour accoucher d'un partenariat public/privé inacceptable !

+ D'EMPLOIS INDUSTRIELS

La baisse de consommation enregistrée en 2012 est liée à la baisse continue de pouvoir d'achat et à la hausse du chômage.

Le patronat, pour garder ses marges de bénéfices, ferme des entreprises industrielles.

Pour l'automobile, ce sont plus de 15 000 emplois directs qui seront supprimés.

En parallèle, les groupes de l'automobile continuent de toucher des exonérations de cotisations sociales et fiscales issues de nos impôts et d'engranger des dividendes.

Plutôt qu'accompagner le patronat avec les exonérations de cotisations sociales et fiscales, la CGT revendique :

- ✓ L'attribution d'exonérations sociales (30 milliards/an) conditionnées :
 - A la création d'emplois stables (CDI),
 - A la politique salariale de l'entreprise.
- ✓ Favoriser le développement de la recherche, l'innovation et l'investissement productif en conditionnant une partie des exonérations fiscales à ces critères.
- ✓ La sécurisation des parcours professionnels permettant de conserver les savoir-faire industriels.

La CGT 77 appelle les salariés, retraités et privés d'emploi à imposer d'autres choix :

- ☞ Contre la loi dite de « sécurisation de l'emploi », contre la destruction du Code du Travail,
- ☞ Pour l'emploi, Pour l'augmentation des salaires, Pour la protection sociale,

A l'appel de la CGT, la FSU et SOLIDAIRES et FO :

Le 17 avril 2013

**RDV 12 h devant le Sénat à Paris
Rue Tournon, métro « Odéon »**

→ 1 Bus à Melun: RdV 10h30 Parking Gigastore
puis 10h45 Sénat –
Réservation au 06.78.21.61.20

→ Covoiturage sur Montereau : 06.82.23.04.98